

Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Fabienne LENOËL, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absents excusés: MM. Jean-Marc VARIN, Magali BAZIRE

Date des convocations : 16 octobre 2018

Date d'affichage : 30 octobre 2018

Mme Annick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-Marc VARIN, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur François VERGNE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°10/01 : DÉCISION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET

« LOCAUX COMMERCIAUX »

Lors du vote du budget, le résultat d'investissement du budget « locaux commerciaux » n'a pas été repris en totalité du fait que l'excédent de fonctionnement est venu retrancher le déficit d'investissement.

Pour des raisons de présentation et à la demande du trésorier, il est nécessaire de reprendre le déficit d'investissement à l'euro près soit 204 382.79 €.

Le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits suivants:

section investissement

dépenses : reprise du résultat d'investissement (001) + 8 400.00 €

recettes 1641 + 8 400.00 €

SUBVENTION POUR L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE SAINT CLAIR SUR L'ELLE

Madame le Maire rappelle que l'Union des Commerçants et Artisans de St Clair sur l'Elle avait demandé une subvention pour l'organisation de leur quinzaine commerciale en décembre. Le dossier n'étant pas complet, la commission n'avait pas pu statuer sur le montant à attribuer.

Madame le Maire a rencontré l'association mardi 16 octobre qui a présenté leurs projets pour les fêtes de fin d'année et la fête des mères et des pères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'accord pour verser une subvention pour ces projets. Le montant sera voté quand le chiffre définitif lui sera transmis.

Madame le Maire informe des autres projets de l'UCA notamment l'organisation d'un défilé de mode le 1^{er} décembre à la maison des associations.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°10/02 : PLAN NEIGE POUR L'HIVER 2018 - 2019

Madame le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors du Conseil Municipal de septembre 2010 pour mettre en place avec le Conseil Départemental un plan neige sur le réseau routier départemental situé sur la commune.

La commune doit passer un marché avec une entreprise homologuée pour déneiger ces routes départementales non prises en charge par les services du Conseil Départemental et les voiries et parking communaux.

Monsieur Serge ANFRAY, adjoint chargé de la voirie, rappelle les délibérations 2015-N°10/09, 2016-N°10/04 et 2017- N°11/05. Le devis de l'entreprise BAZIRE de Couvains avait été accepté pour l'hiver 2015-2016 et renouvelé pour les hivers 2016-2017 et 2017-2018.

En l'absence de besoins pour le précédent hiver, Serge ANFRAY a demandé à l'entreprise si elle maintenait les mêmes tarifs.

Celle-ci ayant répondu favorablement et possédant le matériel homologué pour déneiger les routes départementales et communales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Renouvelle son engagement avec l'entreprise BAZIRE de Couvains pour ces différentes prestations.

ENTREPRISE	Tarif Horaire de jour HT	Tarif Horaire de nuit HT	Tarif de jour HT- jour Férié	Tarif de nuit HT - jour Férié	Déneigement des parkings - Tarif Horaire HT
ETS BAZIRE Couvains	8h-18h	18h-8h	8h-18h	18h-8h	105 €
	55 €	60 €	60 €	60 €	(tarif de jour) ou 110 € (tarif de nuit)

- autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier

Il est rappelé que l'entreprise ne pourra intervenir sur les routes départementales desservant la commune qu'une fois que la D6 et la D54 sur la partie église vers le carrefour St Clair seront traitées par les entreprises retenues par le Conseil Départemental.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°10/03 : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE SUITE AU CHANGEMENT DE PRÊTRE

L'indemnité de gardiennage de l'église est fixée à 617.41 € par an. Suite à un changement de prêtre au cours de l'année 2018, l'Abbé YVER percevra une indemnité de gardiennage de 411,61 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2018.

MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTÉ : POINT SUR LA FIN DES TRAVAUX ET L'INSTALLATION

Madame le Maire fait le point sur la fin des travaux de la maison de santé de l'Elle et l'installation des professionnels de santé dans le bâtiment.

Il reste encore quelques réserves à lever.

Les plantations extérieures seront faites le 10 novembre. L'éclairage dans les plantations sera réalisé la semaine suivante.

La pédicure-podologue entrera dans les locaux le 1^{er} novembre.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°10/04 : MAISON DE SANTÉ DE L'ELLE : INDEMNITÉ D'OCCUPATION DES LOCAUX

Madame le Maire informe qu'un des professionnels de santé occupe actuellement les locaux sans avoir signé de bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe l'indemnité d'occupation des locaux à hauteur de 450€ TTC par mois.
- fixe une provision sur charges à hauteur de 200 € TTC par mois
- charge Madame le Maire d'établir les titres
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°10/05 : COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales et la mise en place du répertoire électorale unique, il est nécessaire de désigner les membres de la commission de contrôle qui assurera avant chaque scrutin de la régularité de la liste électorale.

Elle peut, au plus tard le 21^{ème} jour avant le scrutin, réformer les décisions du maire ou procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit. La liste électorale ainsi constituée est rendue publique le lendemain de la réunion de la commission de contrôle.

En cas d'absence de scrutin dans l'année, la liste électorale est examinée par la commission de contrôle et rendue publique en fin d'année civile.

Il est donc nécessaire de désigner un membre du conseil municipal qui assurera cette mission. Le Conseiller municipal est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas siéger au sein de la commission.

Le membre désigné procédera aux missions de la commission de contrôle avec un délégué de l'administration désigné par le Préfet et un délégué du tribunal désigné par le Tribunal de Grande Instance de Coutances, ceux-ci ne pouvant pas être des conseillers et agents municipaux de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Philippe GAILLARDON comme membre délégué à la commission de contrôle des listes électorales de la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Nouveaux arrivés à St Clair sur l'Elle :

Madame le Maire informe des personnes nouvellement arrivées sur St Clair sur l'Elle :

- Gendarmerie :

L'adjudant Olivier GILLIOTTE remplace l'adjudant Sébastien PASSION et le gendarme Cyrille DELENTE remplace le gendarme JACQUELIN.

- Assistante sociale du Conseil Départemental :

Madame LEVASSEUR-BRUNET est remplacée par Madame HAUTEKEUR Justine.

- La Demeure de St Clair :

La directrice de la maison de retraite, Madame Ghislaine DUGAY, a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a donc quitté ses fonctions le 19 octobre et est remplacée par Madame Maryse ARAMINTHE.

- Commerçants :

Madame Elodie PLOS remplace Madame Vivianne ROULLAND à l'Esthétique à la campagne.

Madame Reine GUILBERT propose ses services tous les mardis matins sur le marché, place de la 29^{ème} division US, pour exercer des activités de coutures (retouches, confection de vêtements et accessoires femme et autres petits articles textiles divers)

• Cérémonie du 11 novembre :

Une vingtaine d'enfants du groupe scolaire « Coccin'Elle » participeront à la cérémonie centenaire du 11 novembre à St Clair sur l'Elle (chants, dépôt de fleurs,...)

• Fleurissement :

Thérèse LANGE annonce que la remise des prix des 4 coups de cœur pour le fleurissement des maisons sera organisée le jeudi 15 novembre 2018 à 20h30 à la maison des associations.

• Don du Sang :

Il est rappelé qu'une collecte de sang est organisée le mercredi 31 octobre de 15h à 19h à la maison des associations.

• 3^{ème} Foire d'automne :

Il est rappelé que la 3^{ème} foire d'automne sera organisée le 18 novembre de 9h à 18h par le Vélo Club de l'Elle et les jardiniers amateurs de la Manche.

Cette année, pour une ouverture à plus d'exposants, les organisateurs accueilleront également des particuliers souhaitant vendre leurs objets.

Une conférence sur le zéro phyto, ouverte aux particuliers et collectivités locales, sera animée vers 10h30 et un concert de trompette de Jean-Jacques PETIT sera donné dans l'église de St Clair sur l'Elle vers 14h30.

• Frelons asiatiques :

Raymond GIRARD annonce que 13 nids de frelons asiatiques ont été recensés et détruits à ce jour sur la commune de St Clair sur l'Elle.

• Rue du pont de la Pierre :

Plusieurs véhicules par jour remontent la rue en sens interdit. L'intervention de la gendarmerie est demandée pour la sécurité de tous.

• Football Club de l'Elle :

Fabienne LENOËL informe que le Football Club de l'Elle organise 2 super loto au gymnase du lycée de Thère à Pont-Hébert le 31 octobre et le 1^{er} novembre.